

BAC

N° 74

SNCA e.i.L. Convergence

Trimestriel

e. comme Efficacité

1 €uro

Janvier à Mars 2021

i. comme Indépendance

L. comme Laïcité

BAC N° 74

Bulletin des Agrégés & Certifiés

SNCA

*Certifiés, Agrégés e.i.L.
Convergence*

5, rue Clisson 75013 Paris
06 84 57 20 75

gc.roche@orange.fr

FR41@wanadoo.fr

www.snca-nat.fr

Sommaire

Edito : La contre-révolution pp
1&2

Sens de l'Ecole p. 2

Le mille-feuilles p.3

Le ministre de l'enseignement p. 3

Les concours p. 4

Le silence assourdissant p.4

La Charte d'Amiens p.5

Le programme des jours heureux
p.6

Les mesures à appliquer p.10

Directrice de Publication

Françoise ROCHE

N° CPPAP : 09075S 06175

N° ISBN : en instance

Conception & réalisation
au siège

5, rue Clisson 75013 Paris

Editorial

Capitalismus delendus est

La contre-révolution libérale à mettre en échec

Pour préparer le congrès, les co-secrétaires du SNCA e.i.L. Convergence rappellent les points principaux du programme de ce syndicat fondé sur l'évolution révolutionnaire telle que l'ont définie MARX et JAURES et telle qu'elle est contenue dans **la Charte d'Amiens**.

Il y a la révolution comme cela s'est produit en France en 1789 et en 1792-93 et les évolutions révolutionnaires : celle de 1830 qui a placé le drapeau tricolore au rang des symboles nationaux, celle de 1848 qui a introduit la fraternité dans le but explicite de la Révolution, celle de la Commune, concomitante à l'établissement quasi définitif de la République, et qui a, malgré son échec, décliné le programme social révolutionnaire, celle des lois de la IIIème République instituant l'Ecole laïque pour tous les enfants, la liberté syndicale, de la presse, celle de la crise de l'affaire DREYFUS qui a permis de mieux définir les droits de l'Homme, celle du Front populaire qui a abaissé le temps de travail, créé les congés payés, rattaché l'enseignement professionnel à l'Education nationale, celle inscrite dans l'œuvre colossale du CNR qui, en dépit de l'occupation nazie de la France avec l'indigne collaboration de Vichy, a fixé le but politique et social de la France, celle même de mai 1968 qui dans le foisonnement éperdu des idées a montré la détermination des travailleurs à se faire écouter par les dirigeants politiques fussent-ils DE GAULLE, POMPIDOU ou GISCARD D'ESTAING ...

Pour faire disparaître le salariat en mettant un terme à l'appropriation privée du capital, il y a la possibilité d'user des lois et de la **Constitution** appropriée.

Pour cela, il faut mobiliser au maximum le corps électoral pour sortir de l'inertie libérale où le pays est confiné depuis des lustres. Il est évident que le referendum dévoyé de 2005 n'a pas arrangé les choses ... Il faut donc, dans un premier temps, supprimer tous les ajouts de l'Union européenne à la **Constitution** actuelle, quitte à la modifier ou la changer ensuite : car il faut que la **Constitution** de la France soit celle de la République !

... / ...

Edito suite : La question de la dette est au cœur de la souveraineté nationale et elle s'est considérablement amplifiée avec la crise sanitaire du covid. Il faudra l'évaluer selon les critères de son utilité ou non, par un audit indépendant et ne rembourser que la part utile en la consolidant au mieux des intérêts du pays.

Il sera nécessaire de diminuer la plus value des actionnaires capitalistes et de distribuer des salaires décents aux travailleurs qui produisent à eux seuls la richesse du pays. De même, il faut que les services publics soient rénovés, plus nombreux et plus efficaces, afin de donner aux habitants du pays la possibilité d'en user en toute égalité. La nationalisation de certaines industries, la planification de l'aménagement du territoire et de l'investissement de grands travaux sont exigées par le souci du bien commun.

La pauvreté grandissante de la population est la plaie d'un pays soumis depuis trop longtemps aux exigences du capitalisme qui ruine la santé de gens et détruit la beauté du monde. Il sera nécessaire de pratiquer une écologie laïque, c'est-à-dire inspirée par l'intérêt général et non pas la recherche du profit afin de n'oublier personne. Ainsi la République retrouvera son sens qui est le bien de tous.

Que ce soit pour le logement, l'énergie, les transports, l'eau, la santé, l'école, **la République Une et Indivisible doit assurer à l'ensemble de la population la Liberté, l'Égalité, la Fraternité.** Le combat pour la République est d'abord social pour lutter contre les injustices économiques ; et il est laïque car il ne distingue pas et rejette toute exception raciale, sexuelle, de comportement, dans le prolétariat du XXIème siècle qui souffre et est prêt au combat.

Vive la sociale !

Sens de l'école, sens du métier ...

Ce lambeau de phrase est au cœur du SNCA e.i.L. Convergence et des Syndicats e.i.L. Convergence depuis leur création. Il s'agit de s'interroger sur la signification de l'école de la République et sur ce qu'elle induit comme métier pour la rendre vivante et combattante. Car l'école de la République n'est pas neutre ; elle est laïque, au sens où elle promeut l'intérêt général c'est-à-dire ce qu'exige la société pour être apaisée et vivante.

Or, aujourd'hui, le sens de l'école se perd dans la recherche d'évaluations, de comparaisons et d'exclusions. On en oublie l'égalité de tous à l'instruction. De même que le métier de « prof » des écoles, de collèges, de lycées, de classes préparatoires, voire de facultés ne répond plus à l'humanisme profond de ses débuts et a cessé de s'exercer pour le bien de la République.

Les professeurs français de l'Education nationale sont parmi les plus mal payés de l'OCDE ; c'est ce qu'affirme avec cynisme le ministre qui en a la charge, et les syndicats opinent sans plus se troubler ! Il est vrai que depuis plus de 30 ans ils ont oublié les revendications salariales dans leurs programmes ...

Mal payés, mais pas tous. A coups d'heures supplémentaires, ou de cours donnés dans des boîtes privées certains gèrent au mieux leur situation matérielle ; que ce soit au détriment de l'emploi ne les effleure pas du moment qu'ils ont de quoi vivre, d'être propriétaire de leur logement et de mener une existence pépère. Que tout cela est loin du sens de l'école et du sens du métier !

L'insuffisance des rémunérations a abaissé le niveau de recrutement car les meilleurs étudiants se tournent vers des emplois plus lucratifs que ceux de l'enseignement. Il a en outre facilité le recrutement hors concours, d'où la pléthore de contractuels qui enseignent à tous les niveaux.

Une école sans avenir et sans ambition est quasiment une école morte qui fonctionne en circuit fermé, dans le « localisme » qui oublie les règles et l'humanisme qu'elles portent.

Voilà où en est l'école qui a oublié que la République est Une et Indivisible et est devenue un outil de propagande pour le libéralisme économique qui exaspère les rivalités et accumule les oubliés sur le bord de la route.

Le mille-feuilles territorial s'enrichit

La Communauté européenne d'Alsace est née le 1er janvier 2021 : une nouvelle couche, et singulière, dans la complexité administrative de la France !

De quoi s'agit-il ? La nouvelle et unique communauté européenne a un logo qui ne fait aucune allusion à la France et qui porte bien évidente le rapport à l'UE : la Nation est oubliée au profit de l'entité européenne et de ce qui va avec. Cette communauté dispose de droits d'Etat comme pour le recrutement de professeurs d'allemand (seront-ils des fonctionnaires comme leurs collègues d'autres disciplines ?) et l'organisation des transports y compris ferroviaires (est-ce l'amorce du démantèlement de la Société Nationale des Chemins de Fer autrement dit de la SNCF ?)

Cette communauté n'a fait l'objet d'aucun avis pris auprès de la population comme ce fut le cas lors de la création des grandes régions pendant le précédent quinquennat : le déni démocratique se porte bien sous Macron comme sous Hollande !

Le concordat reste appliqué, de même qu'en Moselle ; la nouvelle communauté va-t-elle le maintenir ou le faire disparaître ? L'Etat n'a pas pu ou voulu le rendre caduque, ou à la marge (l'enseignement religieux n'est plus obligatoire dans les écoles) ; il est probable que cette communauté dont le nouveau président réclame la sortie du « grand est » restera ancrée dans le conservatisme qui va de pair avec le capitalisme !

L'Europe des Nations n'a pu se réaliser tant la mondialisation a fait de mal à l'Etat national et souverain : reste l'Europe des régions qui va dans le même sens que le libre-échange, le capitalisme mondialisé qui se moque de l'Etat-Nation ! La communauté européenne d'Alsace est sans doute le premier coin pour faire sauter la République Une et Indivisible avant que d'autres régionalismes voire « localismes » viennent la faire sauter définitivement. Mais la France, jacobine depuis la Révolution n'a pas rompu le lien avec son passé ainsi qu'en atteste le blanc de son drapeau ; elle s'est édifiée tout au long des siècles pour former une Nation que les aléas de l'histoire ont mis à mal sans jamais la faire rompre.

Ce ne sont pas les entourloupes non démocratiques du pouvoir actuel qui y changeront quoi que ce soit.

Vivre la République, vive sa devise, vive sa laïcité et son universalité !

Le ministre de l'Enseignement supérieur en fait de belles

Voilà-t-il pas que le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Madame Frédérique VIDAL, innove en demande d'établir la réalité du concept « islamo-gauchiste » qui selon elle gangrènerait l'Université française.

« Islamo » : pourquoi pas « islamisto » ? La confusion serait donc la règle au sein du gouvernement de MACRON ? Islam, islamisme seraient donc des synonymes pour ce gouvernement ? L'Islam est une religion comme le Christianisme ou le Judaïsme ou le Bouddhisme ou le Taoïsme, etc. A ce titre, il se pratique dans la sphère privée des individus qui sont les croyants sans empiéter sur la sphère publique qui est celle des citoyens dans l'exercice de leurs fonctions liées aux institutions de la République. L'Islamisme est une idéologie politique qui, radicale ou non, est favorable à une théocratie qui n'a rien à voir avec la

République. Et il faut la combattre. Mais confondre l'idéologie antirépublicaine avec une religion est gravissime pour un gouvernement qui se prétend celui de la République !

Gauchisme : c'est là une assertion idéologique parfois peu amène qui désigne ce qui se trouve à l'extrême-gauche ; ainsi les trotskistes étaient des gauchistes selon les staliniens, et les maoïstes l'étaient selon les communistes, etc., etc. Pour l'actuel gouvernement, Monsieur Oliver FAURE (PS) serait-il un gauchiste ? Va savoir ...

Pour LA PEN, il l'est assurément.

L'enquête diligentée par Madame VIDAL est donc ancrée à l'extrême droite sans qu'elle s'en doute ce qui est un comble pour le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ! Spécialiste de la chimie moléculaire, elle s'est emmêlée les pinces avec le coronavirus ...

Elle ferait mieux de s'occuper des étudiants et des profs d'université. Les premiers sont abandonnés et les seconds, pour une large part, s'occupent à leurs travaux personnels, la recherche innovante n'en doutons pas, plus qu'à leur devoir s'enseignants. ALMA MATER a besoin qu'on se soucie de son présent pour assurer l'avenir de ceux qui sont pour l'heure en panne sèche. Et le macro-lepéniste ne peut sûrement pas tracer le futur triomphant à la jeunesse.

Les concours et le recrutement sur profil

Le recrutement par concours est méprisé par l'actuel ministre de l'Education nationale qui préfère avoir des contractuels comme profs. Pourtant, le concours valide des connaissances acquises par l'instruction menée selon des règles précisées par la loi et selon une méthode justifiée de même. Cela donne une qualification qui donne droit au recrutement pour servir dans le service public. Mais les compétences dans tout ça ?

La compétence est un terme de droit qui reconnaît à un tribunal le pouvoir de juger en telle ou telle affaire ; elle n'est pas la qualification de juger. Plus généralement elle signifie que quelqu'un a le pouvoir de décider en telle matière mais ne reconnaît pas la qualification pour décider. Le recrutement par profil est en acte arbitraire qui donne à un quidam le pouvoir de décider mais ne le qualifie pas pour exercer de pouvoir de décision. Donc, un acte arbitraire qui, disqualifiant la qualification, instaure le clientélisme.

En se pavanant, le ministre de l'Education nationale a dit qu'il était le ministre des enseignants ; qu'il a considéré que les profs étaient liés à lui par un acte de type féodal, recrutés par concours ou par profil, qu'importe ! Il a donc ensuite mis fin au paritarisme puisque le suzerain décide, et non ses pairs, du futur de son vassal ... Et ainsi de suite, y compris dans le refus systématique de s'entretenir avec les organisations syndicales.

Le SNCA e.i.L. Convergence et les Syndicats e.i.L. Convergence veulent que les concours soient développés et institués tous les ans pour recruter plus de profs et que parallèlement la grille indiciaire de leur rémunération soit réécrite à la hausse de manière à ce que les meilleurs étudiants concourent au lieu de choisir d'autres voies actuellement plus rémunératrices.

Le silence assourdissant ou le silence programmé des institutions ?

Le 20 octobre 2020, à la suite du meurtre affreux de notre collègue Samuel PATY, le SNCA e.i.L. Convergence a écrit la lettre suivante à Madame le Recteur de l'académie de Versailles, avec copie destinée au Président de la République :

« Madame le Recteur,

Le drame affreux du Collège du Bois d'Aulne pose au SNCA e.i.L. Convergence et aux Syndicats e.i.L. Convergence un certain nombre de questions qui les poussent à vous adresser ce courrier.

La première d'entre elles est de savoir comment un étranger à l'établissement peut se trouver dans le bureau de la Principale pour exiger le renvoi d'un collègue ; quand, en plus, cet étranger est fiché S par les services de police pour des prédications salafistes et antirépublicaines ? La deuxième est celle qui implique le maire de la commune et le député de la circonscription intervenant auprès de cette même Principale dans le but de ramener ce collègue dans le droit chemin. La troisième consiste à élucider ce que définit le rappel à l'obligation de neutralité prévu par le DASEN des Yvelines promettant au père d'une élève absentéiste une inspection du même collègue. Serait ce que, s'il avait échappé à la décapitation, il aurait été blâmé sous une forme ou une autre pour avoir enseigné ce que prévoit le programme officiel de l'Education morale et civique ?

Voilà quelques-unes des questions que nos organisations syndicales vous posent, Madame le Recteur, étant entendu que dans cette affaire la Principale a eu à se débrouiller seule, comme le veut sans aucun doute l'autonomie des établissements.

Avec l'expression de nos respects républicains. »

A ce jour, aucune réponse aux questions posées n'est parvenue au SNCA e.i.L. Convergence.

Deux textes de référence de SNCA e.i.L. Convergence

Annexe 1 : la Charte d'Amiens

La Charte d'Amiens

(adoptée au 9^{ème} congrès de la CGT en octobre 1906 par 830 voix pour , 8 contre et 1 abstention)

"Le Congrès confédéral d'Amiens confirme l'article 2 constitutif de la CGT. La CGT groupe, en dehors de toute école politique, tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat. Le congrès considère que cette déclaration est une reconnaissance de la lutte de classes qui oppose, sur le terrain économique, les travailleurs en révolte contre toutes les formes d'exploitation et d'oppression, tant matérielles que morales, mises en œuvre par la classe capitaliste contre la classe ouvrière. Le Congrès considère que cette déclaration est une reconnaissance de la lutte de classe, qui oppose sur le terrain économique, les travailleurs en révolte contre toutes les formes d'exploitation et d'oppression, tant matérielles que morales, mises en œuvre par la classe capitaliste contre la classe ouvrière. Le Congrès précise par les points suivants, cette affirmation théorique. Dans l'œuvre revendicative quotidienne, le syndicat poursuit la coordination des efforts ouvriers, l'accroissement du mieux-être des travailleurs par la réalisation d'améliorations immédiates, telles que la diminution des heures de travail, l'augmentation des salaires, etc. Mais cette besogne n'est qu'un côté de l'œuvre du syndicalisme: il prépare l'émancipation intégrale qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste; il préconise comme moyen d'action la grève générale et il considère que le syndicat, aujourd'hui groupement de résistance, sera, dans l'avenir, le groupement de production et de répartition,

base de réorganisation sociale.

Le Congrès déclare que cette double besogne, quotidienne et d'avenir, découle de la situation de salariés qui pèse sur la classe ouvrière et qui fait à tous les travailleurs, quelles que soient leurs opinions où leurs tendances politiques ou philosophiques, un devoir d'appartenir au groupement essentiel qu'est le syndicat.

Comme conséquence, en ce qui concerne les individus, le Congrès affirme l'entière liberté pour le syndiqué de participer, en dehors du groupement corporatif, à telles formes de lutte correspondant à sa conception philosophique ou politique, se bornant à lui demander, en réciprocité, de ne pas introduire dans le syndicat les opinions qu'il professe au dehors.

En ce qui concerne les organisations, le Congrès déclare qu'afin que le syndicalisme atteigne son maximum d'effet, l'action économique doit s'exercer directement contre le patronat, les organisations confédérées n'ayant pas, en tant que groupements syndicaux, à se préoccuper des partis et des sectes qui, en dehors et à côté, peuvent poursuivre, en toute liberté, la transformation sociale".

Annexe 2 : Programme CNR

Programme du Conseil national de la Résistance

Conseil national de la Résistance
15 mars 1944

Les Jours Heureux

C.N.R.

15 mars 1944

LE CONTENU DU PROGRAMME DU CONSEIL NATIONAL DE LA RÉSISTANCE

Née de la volonté ardente des Français de refuser la défaite, la Résistance n'a pas d'autre raison d'être que la lutte quotidienne sans cesse intensifiée.

Cette mission de combat ne doit pas prendre fin à la Libération. Ce n'est, en effet, qu'en regroupant toutes ses forces autour des aspirations quasi unanimes de la Nation, que la France retrouvera son équilibre moral et social et redonnera au monde l'image de sa grandeur et la preuve de son unité.

Aussi les représentants des organisations de la Résistance, des centrales syndicales et des partis ou tendances politiques groupés au sein du C.N.R., délibérant en assemblée plénière le 15 mars 1944, ont-ils décidé de s'unir sur le programme suivant, qui comporte à la fois un plan d'action immédiate contre l'opresseur et les mesures destinées à instaurer, dès la Libération du territoire, un ordre social plus juste.

I - PLAN D'ACTION IMMÉDIATE

Les représentants des organisations de résistance, des centrales syndicales et des partis ou tendances politiques groupés au sein du C.N.R.

Expriment leur angoisse devant la destruction physique de la Nation que l'opresseur hitlérien poursuit avec l'aide des hommes de Vichy, par le pillage, par la suppression de toute production utile aux Français, par la famine organisée, par le maintien dans les camps d'un million de prisonniers, par la déportation d'ouvriers au nombre de plusieurs centaines de milliers, par l'emprisonnement de 300.000 Français et par l'exécution des patriotes les plus valeureux, dont déjà plus de 50.000 sont tombés pour la France.

Ils proclament leur volonté de délivrer la patrie en collaborant étroitement aux opérations militaires que l'armée française et les armées alliées entreprendront sur le continent, mais aussi de hâter cette libération, d'abrèger les souffrances de notre peuple, de sauver l'avenir de la France en intensifiant sans cesse et par tous les moyens la lutte contre l'envahisseur et ses agents, commencée dès 1940.

Ils adjurent les gouvernements anglais et américain de ne pas décevoir plus longtemps l'espoir et la confiance que la France, comme tous les peuples opprimés de l'Europe, a placés dans leur volonté d'abattre l'Allemagne nazie, par le déclenchement d'opérations militaires de grande envergure qui assureront, aussi vite que possible, la libération des territoires envahis et permettront ainsi aux Français qui sont sur notre sol de se joindre aux armées alliées pour l'épreuve décisive.

Ils insistent auprès du Comité Français de la Libération Nationale pour qu'il mette tout en œuvre afin d'obtenir les armes nécessaires et de les mettre à la disposition des patriotes. Ils constatent que les Français qui ont su organiser la résistance ne veulent pas et d'ailleurs ne peuvent pas se contenter d'une attitude passive dans l'attente d'une aide extérieure, mais qu'ils veulent faire la guerre, qu'ils veulent et qu'ils doivent développer leur résistance armée contre l'envahisseur et contre l'opresseur.

Ils constatent, en outre, que la Résistance Française doit ou se battre ou disparaître ; qu'après avoir agi de façon défensive, elle a pris maintenant un caractère offensif et que seuls le développement et la généralisation de l'offensive des Français contre l'ennemi lui permettront de subsister et de vaincre.

Ils constatent enfin que la multiplication des grèves, l'ampleur des arrêts de travail le 11 Novembre qui, dans beaucoup de cas, ont été réalisés dans l'union des patrons et des ouvriers, l'échec infligé au plan de déportation des jeunes français en Allemagne, le magnifique combat que mènent tous les jours, avec l'appui des populations, dans les Alpes, dans le Massif Central, dans les Pyrénées et dans les Cévennes, les jeunes Français des maquis, avant garde de l'armée de la Libération, démontrent avec éclat que notre peuple est tout entier engagé dans la lutte et qu'il doit poursuivre et accroître cette lutte.

En conséquence, les représentants des organisations de résistance, des centrales syndicales et des partis ou tendances politiques groupés au sein du C.N.R.

Déclarent que c'est seulement par l'organisation, l'intensification de la lutte menée par les forces armées, par les organisations constituées, par les masses, que pourra être réalisée l'union

véritable de toutes les forces patriotiques pour la réalisation de la libération nationale inséparable, comme l'a dit le Général De Gaulle, de l'insurrection nationale qui, ainsi préparée, sera dirigée par le C.N.R, sous l'autorité du C.F.L.N, dès que les circonstances politiques et militaires permettront d'assurer, même au prix de lourds sacrifices, son succès.

Ils ont l'espoir que les opérations de la Libération du pays, prévues par le plan de l'état major interallié, pourront ainsi être, le cas échéant, avancées grâce à l'aide apportée par les Français dans la lutte engagée contre l'ennemi commun, ainsi que l'a démontré l'exemple glorieux des patriotes corses.

Ils affirment solennellement que la France qui, malgré l'armistice, a poursuivi sans trêve la guerre, entend plus que jamais développer la lutte pour participer à la libération et à la victoire.

Pour mobiliser les ressources immenses d'énergie du peuple français, pour les diriger vers l'action salvatrice dans l'union de toutes les volontés, le C.N.R décide :

D'inviter les responsables des organisations déjà existantes à former des comités de villes et de villages, d'entreprises, par la coordination des formations qui existent actuellement, par la formation de comités là où rien n'existe encore et à enrôler les patriotes non organisés.

Tous ces comités seront placés sous la direction des comités départementaux de la libération (C.D.L). Ils seront soumis à l'autorité des C.D.L qui leur transmettront, comme directives, la plate-forme d'action et la ligne politique déterminée par le C.N.R.

Le but des ces comités sera, à l'échelon communal, local et d'entreprise, de faire participer de façon effective tous les Français à la lutte contre l'ennemi et contre ses agents de Vichy, aussi bien par la solidarité et l'assistance active à l'égard des patriotes sous l'impulsion et le soutien donnés aux revendications vitales de notre peuple. Par dessus tout, leur tâche essentielle sera de mobiliser et d'entraîner les Français qu'ils auront su grouper à l'action armée pour la Libération.

Ces comités devront, selon les circonstances et en se conformant aux instructions données par les C.D.L, appuyer et guider toutes les actions menées par les Français contre toutes les formes d'oppression et d'exploitation imposées par l'ennemi, de l'extérieur et de l'intérieur.

Ces comités devront :

- 1) Développer la lutte contre la déportation et aider les réfractaires à se cacher, à se nourrir, à se vêtir et à se défendre, enlevant ainsi des forces à l'ennemi et augmentant le potentiel humain de la résistance ;
- 2) Traquer et punir les agents de la Gestapo et de la Milice de DARNAND ainsi que les mouchards et les traîtres ;
- 3) Développer l'esprit de lutte effective en vue de la répression des nazis et des fascistes français ;
- 4) Développer, d'une part, la solidarité envers les emprisonnés et déportés ; d'autre part, la solidarité envers les familles de toutes les victimes de la terreur hitlérienne et vichyssoise ;

5) En accord avec les organisations syndicales résistantes, combattre pour la vie et la santé des Français pour une lutte quotidienne et incessante, par des pétitions, des manifestations et des grèves, afin d'obtenir l'augmentation des salaires et traitements, bloqués par Vichy et les Allemands, et des rations alimentaires et attributions de produits de première qualité, réduites par la réglementation de Vichy et les réquisitions de l'ennemi, de façon à rendre à la population un minimum de vital en matière d'alimentation, de chauffage et d'habillement ;

6) Défendre les conditions de vie des anciens combattants, des prisonniers, des femmes de prisonniers, en organisant la lutte pour toutes les revendications particulières ;

7) Mener la lutte contre les réquisitions de produits agricoles, de matières premières et d'installations industrielles pour le compte de l'ennemi ; saboter et paralyser la production destinée à l'ennemi et ses transports par routes, par fer et par eau ;

8) Défendre à l'intérieur de la corporation agricole les producteurs contre les prélèvements excessifs, contre les taxes insuffisantes, et lutter pour le remplacement des syndicats à la solde de Vichy et de l'Allemagne par des paysans dévoués à la cause de la paysannerie française.

Tout en luttant de cette façon et grâce à l'appui de solidarité et de combativité que développe cette lutte, les comités de villes, de villages et d'entreprises devront en outre :

a) Renforcer les organisations armées des Forces Françaises de l'Intérieur par l'accroissement des groupes de patriotes : groupes francs, francs-tireurs et partisans, recrutés en particulier parmi les réfractaires ;

b) En accord avec les états majors nationaux, régionaux et départementaux des F.F.I, organiser des milices patriotiques dans les villes, les campagnes et les entreprises, dont l'encadrement sera facilité par des ingénieurs, techniciens, instituteurs, fonctionnaires et cadres de réserve, et qui sont destinés à défendre l'ordre public, la vie et les biens des Français contre la terreur et la provocation, assurer et maintenir l'établissement effectif de l'autorité des Comités départementaux de la Libération sur tout ce qui aura été ou sera créé dans ce domaine pour le strict rattachement aux F.F.I dont l'autorité et la discipline doivent être respectées par tous.

Pour assurer la pleine efficacité des mesures énoncées ci-dessus, le C.N.R prescrit de l'état major national des Forces Françaises de l'Intérieur, tout en préparant minutieusement la coopération avec les Alliés en cas de débarquement, doit :

1) Donner ordre à toutes les formations des F.F.I de combattre dès maintenant l'ennemi en harcelant ses troupes, en paralysant ses transports, ses communications et ses productions de guerre, en capturant ses dépôts d'armes et de munitions afin d'en pourvoir les patriotes encore désarmés ;

2) Faire distribuer les dépôts d'armes encore inutilisés aux formations jugées par lui les plus aptes à se battre utilement dès à présent et dans l'avenir immédiat ;

3) Organiser de façon rationnelle la lutte suivant un plan établi avec les autorités compétentes à l'échelon régional, départemental ou local, pour obtenir le maximum d'efficacité ;

4) Coordonner l'action militaire avec l'action de résistance de la masse de la nation en proposant pour but aux organisations régionales paramilitaires d'appuyer et de protéger les manifestations

patriotiques, les mouvements revendicatifs des femmes de prisonniers, des paysans et des ouvriers contre la police hitlérienne, d'empêcher les réquisitions de vivres et d'installations industrielles, les rafles organisées contre les réfractaires et les ouvriers en grève et défendre la vie et la liberté de tous les Français contre la barbare oppression de l'occupant provisoire.

Ainsi, par l'application des décisions du présent programme d'action commune, se fera, dans l'action, l'union étroite de tous les patriotes, sans distinction d'opinions politiques, philosophiques ou religieuses. Ainsi se constituera dans la lutte une armée expérimentée, rompue au combat, dirigée par des cadres éprouvés devant le danger, une armée capable de jouer son rôle lorsque les conditions de l'insurrection nationale seront réalisées, armée qui élargira progressivement ses objectifs et son armement.

Ainsi, par l'effort et les sacrifices de tous, sera avancée l'heure de la libération du territoire national ; ainsi la vie de milliers de Français pourra être sauvée et d'immenses richesses pourront être préservées.

Ainsi dans le combat se forgera une France plus pure et plus forte capable d'entreprendre au lendemain de la libération la plus grande œuvre de reconstruction et de rénovation de la patrie.

II - MESURES À APPLIQUER DÈS LA LIBÉRATION DU TERRITOIRE

Unis quant au but à atteindre, unis quant aux moyens à mettre en œuvre pour atteindre ce but qui est la libération rapide du territoire, les représentants des mouvements, groupements, partis ou tendances politiques groupés au sein du C.N.R proclament qu'ils sont décidés à rester unis après la libération :

1) Afin d'établir le gouvernement provisoire de la République formé par le Général de Gaulle pour défendre l'indépendance politique et économique de la nation, rétablir la France dans sa puissance, dans sa grandeur et dans sa mission universelle ;

2) Afin de veiller au châtement des traîtres et à l'éviction dans le domaine de l'administration et de la vie professionnelle de tous ceux qui auront pactisé avec l'ennemi ou qui se seront associés activement à la politique des gouvernements de collaboration ;

3) Afin d'exiger la confiscation des biens des traîtres et des trafiquants de marché noir, l'établissement d'un impôt progressif sur les bénéfices de guerre et plus généralement sur les gains réalisés au détriment du peuple et de la nation pendant la période d'occupation ainsi que la confiscation de tous les biens ennemis y compris les participations acquises depuis l'armistice par les gouvernements de l'axe et par leurs ressortissants, dans les entreprises françaises et coloniales de tout ordre, avec constitution de ces participations en patrimoine national inaliénable ;

4) Afin d'assurer :

l'établissement de la démocratie la plus large en rendant la parole au peuple français par le rétablissement du suffrage universel ;

la pleine liberté de pensée, de conscience et d'expression ;

la liberté de la presse, son honneur et son indépendance à l'égard de l'Etat, des puissances d'argent et des influences étrangères ;

la liberté d'association, de réunion et de manifestation ;

l'inviolabilité du domicile et le secret de la correspondance ;
le respect de la personne humaine ;
l'égalité absolue de tous les citoyens devant la loi ;

5) Afin de promouvoir les réformes indispensables :

a) Sur le plan économique :

l'instauration d'une véritable démocratie économique et sociale, impliquant l'éviction des grandes féodalités économiques et financières de la direction de l'économie ;
une organisation rationnelle de l'économie assurant la subordination des intérêts particuliers à l'intérêt général et affranchie de la dictature professionnelle instaurée à l'image des Etats fascistes ;
l'intensification de la production nationale selon les lignes d'un plan arrêté par l'Etat après consultation des représentants de tous les éléments de cette production ;
le retour à la nation des grands moyens de production monopolisée, fruits du travail commun, des sources d'énergie, des richesses du sous-sol, des compagnies d'assurances et des grandes banques ;
le développement et le soutien des coopératives de production, d'achats et de ventes, agricoles et artisanales ;
le droit d'accès, dans le cadre de l'entreprise, aux fonctions de direction et d'administration, pour les ouvriers possédant les qualifications nécessaires, et la participation des travailleurs à la direction de l'économie.

b) Sur le plan social :

le droit au travail et le droit au repos, notamment par le rétablissement et l'amélioration du régime contractuel du travail ;
un rajustement important des salaires et la garantie d'un niveau de salaire et de traitement qui assure à chaque travailleur et à sa famille la sécurité, la dignité et la possibilité d'une vie pleinement humaine ;
la garantie du pouvoir d'achat national pour une politique tendant à une stabilité de la monnaie ;
la reconstitution, dans ses libertés traditionnelles, d'un syndicalisme indépendant, doté de larges pouvoirs dans l'organisation de la vie économique et sociale ;
un plan complet de sécurité sociale, visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se le procurer par le travail, avec gestion appartenant aux représentants des intéressés et de l'État ;
la sécurité de l'emploi, la réglementation des conditions d'embauchage et de licenciement, le rétablissement des délégués d'atelier ;
l'élévation et la sécurité du niveau de vie des travailleurs de la terre par une politique de prix agricoles rémunérateurs, améliorant et généralisant l'expérience de l'Office du blé, par une législation sociale accordant aux salariés agricoles les mêmes droits qu'aux salariés de l'industrie, par un système d'assurance contre les calamités agricoles, par l'établissement d'un juste statut du fermage et du métayage, par des facilités d'accession à la propriété pour les jeunes familles paysannes et par la réalisation d'un plan d'équipement rural ;
une retraite permettant aux vieux travailleurs de finir dignement leurs jours ;
le dédommagement des sinistrés et des allocations et pensions pour les victimes de la terreur fasciste.

c) Une extension des droits politiques, sociaux et économiques des populations indigènes et coloniales.

d) La possibilité effective pour tous les enfants français de bénéficier de l'instruction et d'accéder à la culture la plus développée, quelle que soit la situation de fortune de leurs parents, afin que les fonctions les plus hautes soient réellement accessibles à tous ceux qui auront les capacités requises pour les exercer et que soit ainsi promue une élite véritable, non de naissance mais de mérite, et constamment renouvelée par les apports populaires.

Ainsi sera fondée une République nouvelle qui balayera le régime de basse réaction instauré par Vichy et qui rendra aux institutions démocratiques et populaires l'efficacité que leur avaient fait perdre les entreprises de corruption et de trahison qui ont précédé la capitulation.

Ainsi sera rendue possible une démocratie qui unisse au contrôle effectif exercé par les élus du peuple la continuité de l'action gouvernementale.

L'union des représentants de la Résistance pour l'action dans le présent et dans l'avenir, dans l'intérêt supérieur de la patrie, doit être pour tous les Français un gage de confiance et un stimulant. Elle doit les inciter à éliminer tout esprit de particularisme, tout ferment de division qui pourrait freiner leur action et ne servir que l'ennemi.

En avant donc, dans l'union de tous les Français rassemblés autour du C.F.L.N et de son président le général De Gaulle !

En avant pour le combat, en avant pour la victoire afin que VIVE LA FRANCE !

LE CONSEIL NATIONAL DE LA RÉSISTANCE